

EHPAD SARRAIL ACCUEIL DE JOUR

21, rue Jean-Henri Fabre 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE Téléphone : 03.26.68.21.69 Fax : 03.26.70.25.63 E-mail : secretariat.sarrail@chalonsenchampagne.fr

DOCUMENT INDIVIDUEL DE PRISE EN CHARGE

Le présent document est conclu entre :

Le Centre d'Accueil de Jour de l'EHPAD SARRAIL,

Représenté par Valérie JACQUELOT (Directrice de l'EHPAD SARRAIL)

Et,
M
né(e) le
Demeurant
Le cas échéant représenté par :
M
Demeurant
Lien de parenté :
Qualité :
Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

1 - Objet

Le présent document fixe les modalités d'accueil des personnes accueillies présentant une pathologie dégénérative de type maladie d'Alzheimer ou apparentée.

2 - Durée de la prise en charge	2 –	Durée	de la	prise	en	charge
---------------------------------	-----	-------	-------	-------	----	--------

Le présent contrat est conclu pour une durée déterminée					
Du	au				
Celui-ci peut faire l'objet d'une reconduction.					

3 - Fréquence de la prise en charge

M	sera accueilli(e)	comme suit:
---	-------------------	-------------

Journées	(*) Fréquence / dates
Lundi	
Mardi	
Mercredi	
Jeudi	
Vendredi	

^(*) Au choix: indiquez semaine, mois pour préciser la fréquence ou alors les dates précises en fonction des jours de la semaine

La fréquence et la durée de l'accueil pourront être revues après concertation entre toutes les parties concernées.

4 - Prestations

La prise en charge est basée sur une approche pluridisciplinaire proposant des ateliers de stimulation cognitive, des activités occupationnelles et un suivi médicosocial personnalisé.

A ce titre, des ateliers sont mis en place ainsi que d'autres activités appropriées à leur état et à leurs besoins.

- Travail dans le temps et l'espace : signalétique, calendrier adapté, transmissions événementielles, jeux de mémoires, atelier de réminiscence (basé sur les souvenirs).
- activités sensorielles : cuisine, expression des envies, goûts, odeurs, touchers, chants et musique ;
- ateliers de stimulation de mémoire : exercices appropriés sur les mémoires à court terme (immédiate et de travail) et à long terme (sémantique, épisodique et procédurale). Les objectifs sont de développer l'attention et la concentration, de stimuler la mémoire sensorielle, de travailler la mémoire procédurale à travers les gestes quotidiens ancien de l'anamnèse de chacune des personnes...
- ateliers de stimulation corporelle : Gym douce, bains relaxants, parcours ludiques.
 - Les exercices proposés et adaptés à chacun, permettent d'harmoniser son corps pour utiliser son potentiel physique en toute sécurité/cet atelier permet d'entretenir ses capacités articulaires, musculaires et respiratoires.
- ateliers créatifs : peinture, modelage, bricolage, couture, tricot...
- atelier de revalorisation du corps_: massage, maquillage, coiffure
- atelier Snoezelen : moments agréables de détente et d'écoute de ses émotions, favorise la relaxation et privilégie la notion du prendre soin.

Prise en charge médicale

Sur le plan médical, la prise en charge comprend :

- l'aide aux soins d'hygiène et de confort, la distribution des médicaments (les fournitures, matériels et médicament sont à la charge de la personne accueillie).

En cas de problèmes médicaux, il sera fait appel au médecin traitant habituel ou au centre 15. Une autorisation d'hospitalisation sera signée par la personne ou son représentant légal à l'admission.

Un carnet de liaison sera mis en place afin de faciliter la communication et la coordination entre les différents intervenants (médecin traitant, médecin coordonnateur, référent, personnel de l'accueil de jour, ...).

Restauration

En ce qui concerne la restauration, des collations seront proposées matin et aprèsmidi, ainsi que le déjeuner à midi. Les repas sont préparés par l'établissement. Les régimes alimentaires médicalement prescrits sont pris en compte.

Transport

L'Accueil de jour prend en charge le transport des usagers.

Le transport s'effectue le matin à partir de 8h30 du domicile à l'accueil de jour et le soir à partir de 17h pour le retour au domicile.

5 – Tarification, facturation, participation financière

Le tarif journalier se décompose de la manière suivante :

- tarif d'hébergement
- tarifs dépendance

Ces tarifs sont arrêtés tous les ans par le Conseil Général. Le tarif dépendance est défini selon le G.I.R. (Groupe Iso-Ressources) en fonction de l'autonomie de la personne.

Le classement "GIR" lors de l'admission de M , est de :

Le tarif peut être compensé par l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (A.P.A.)

Toute journée planifiée et non excusée sera facturée, sauf en cas d'hospitalisation ou de problème de santé médicalement constaté. La date d'entrée fixée par les deux parties correspond, sauf en cas de force majeur, au début de la facturation de l'accueil, le :

Toute absence prolongée et programmée, en accord avec l'établissement donnera lieu à une suspension de facturation.

Le règlement est effectué mensuellement à terme échu, soit le dernier jour de chaque mois.

6 - Résiliation

La prise en charge peut être interrompue:

- soit à l'initiative de la personne accueillie ou de son représentant légal;
- soit à l'initiative du responsable de l'établissement en cas de non-respect des clauses du présent règlement de fonctionnement ;
- pour inadaptation de l'état de santé aux possibilités d'accueil.

Si l'état de santé ne permet plus le maintien dans le Centre d'Accueil de jour, la Direction, en accord avec le médecin coordonnateur, en informe les parties concernées : le médecin traitant, la famille et/ou le représentant légal afin d'orienter l'usager vers une autre structure plus adaptée.

7 – Assurance responsabilité civile

Les usagers sont invités à souscrire à une assurance responsabilité civile.

8 – Accord de l'usager et délai de retour du présent document

Ce Document Individuel de Prise en charge est établi et remis à l'usager lors de l'admission.

Le dernier feuillet doit être signé par l'intéressé ou son représentant et remis au service au plus tard dans les 15 jours suivant le début des soins.

M	
Ou son représentant	
Reconnaît avoir eu connaissance le du document individuel de prise en charge du règlement de fonctionnement	
Le Centre d'Accueil de Jour de l'EHPAD SARRAIL	et
M	
s'engagent à respecter les principes contenus dar	ns ces documents.
Fait à	
Le	
Signatures :	
La Directrice de l'EHPAD SARRAIL :	L'usager ou son représentant :